

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Bois non traité (Bois-A)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Contexte: Le bois A est traité séparément par Renewi afin de fournir un flux le plus pur possible pour le recyclage.

CONDITIONS

Autorisé:

- Bois non pollué, non dangereux
- Caisses (fruit) en bois massif
- Palettes en bois massif
- Planches, poutres en bois massif
- Bois sain (sans champignons)

Non autorisé:

- Bois vert, racines
- Bois souillé (ciment, huile, matières dangereuses, ressources durables, plastique, goudron, mortier de construction, fil,...)
- Diamètre de pièces en métal >10mm
- Aggloméré, panneau en fibres, OSB, multiplex, MDF, panneau dur, panneau souple
- Bois peint
- Traverses de chemin de fer
- Objets étrangers (pierres, béton, matériau d'isolation, goudron)
- Bois brûlé

Si vos déchets ne remplissent pas ces conditions, consultez les conditions d'acceptation ci-dessous:

- Bois traité (Bois-B)
- Bois souillé (Bois-C)
- Déchets verts
- Racines et troncs

TERMES ET CONDITIONS

En cas de non-conformité, le collecteur se réserve le droit de refuser la cargaison concernée et / ou de facturer les frais supplémentaires résultant de la collecte du traitement. La liste «non autorisé» doit être considérée comme non exhaustive et ne sert qu'à clarifier certains flux non conformes qui nécessitent une attention particulière dans le contexte de cette catégorie de déchets. Ces accords de non-conformité aux conditions d'acceptation sont également toujours mentionnés dans les conditions générales de vente ajoutées à nos offres de prix.